

Assemblée Générale du 18 mars 2019

Assistent : Julien Picard (commissaire aux Comptes-CPJA), Jean-Yves Tavernier et Fati Djelti (experts-comptables -Orfis)

et voir documents joints : <C:\Users\Gourguillonnaise\Desktop\présents ag 18 03 2019.PDF>

Excusés :

Hugues La Fay (arts de la Rue), Pascal Tersoglio (photo), Florence Berlie (Danse-Cie Au Fait)

I - Approbation du compte rendu des assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 26 mars 2018

Les adhérents n'ont pas de questions ou de remarques.

Le **compte-rendu des assemblée Générales** du 26 mars 2018, sont mis au vote :

Pour = 58 contre = 0 abstention = 0

Il est donc adopté à l'unanimité des présents et représentés .

II- Rapport Moral et d'activités 2017-2018:

Le président procède à la lecture du rapport moral 2017-2018 qui présente pour la période les activités des ateliers hebdomadaires et les manifestations qui ont eu lieu, ce rapport est établi à partir des rapports de chaque section. Sont lus les bilans d'activités de la section photo, de la section musique, de la Batukada, de la section danse, de la section théâtre, du club informatique, de la section des arts visuels (peinture, sculpture, peinture sur soie), de la section toutes collections, de la section des arts et traditions populaires et de la section patrimoine et généalogie qui n'ont pas eu d'activité cette année.

Il est rappelé les différents partenariats établis par la Gourguillonnaise.

Le président met au vote ledit **rapport moral**,

Pour = 58 contre = 0 abstention = 0

Il est donc adopté à l'unanimité des présents et représentés.

III - Rapport et compte rendu financier du Trésorier général saison 2017/2018.

Jean-Paul Hostert, trésorier de l'association présente avec l'expert-comptable et le commissaire aux comptes les comptes de l'association. Ceux-ci font l'objet d'une nouvelle présentation par le cabinet comptable, une vidéo est présentée. Il ressort que le résultat est déficitaire de 20 887,12 € contre 16 962 € l'an dernier **soit une baisse importante de 37 850 €.**

Il convient de préciser que la perte de la subvention 2018 de la Métropole soit 48 K€ explique pour l'essentiel la dégradation du résultat dégagé par l'association au 31 août 2018.

C:\Users\Gourguillonnaise\Desktop\Ag_2019 prévisionnels 18-19\RAPPORT FINANCIER 31082018 LA GOURGUILLONNAISE.odt

A noter que tous les documents comptables et tous les états dont il a été donné lecture sont à la disposition de chaque adhérent au secrétariat, auprès de Jean-Luc Guillot.

Le cabinet CPJA commissaire aux comptes de notre association représenté par Julien Picard, certifie que les comptes sont réguliers et sincères à la fin de cet exercice.

Il est procédé aux votes :

*A la lecture du rapport financier et du rapport du commissaire aux comptes relatif à l'exercice clos au 31 août 2018, L'Assemblée Générale, approuve les comptes annuels arrêtés à cette date tels qui lui ont été présenté. Les comptes de cet exercice se soldent par un résultat déficitaire de 20 887.12 € €.

Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale donne en conséquence au trésorier *quitus* de sa gestion pour l'exercice écoulé.

Pour = 58 Contre = 0 Abstention = 0

IV - affectation du résultat

* L'Assemblée Générale, statuant sur les résultats de l'exercice écoulé, faisant apparaître un déficit comptable de 20 887.12 Euros, invite à affecter le déficit de l'exercice qui s'élève à un montant de -20 887.12 € au poste autres réserves.

Pour = 58 Contre = 0 Abstention = 0

Les Fonds Propres s'élèvent au final à 99 695 € au 31/08/2018.

Les fonds propres montrent une bonne gestion de l'association. Même si ces fonds propres et la trésorerie restent au 31/08/19 confortables 99 695€ , il y a tout de même des raisons de se préoccuper de l'avenir de la Gourguillonaise en raison des causes du déficit 2017-2018.

V - rapport spécial du commissaire aux comptes

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial du Commissaire aux comptes mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L 612-5 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

VI - Élection des membres du Bureau

L'assemblée générale prend acte que le mandat du commissaire aux comptes (nommé pour six exercices par l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 mars 2018) n'est pas parvenu à son terme mais que les mandats des membres du bureau sont parvenus à terme.

Le Président insiste pour que toutes les sections soient représentées au sein du Bureau car le travail ne manquera pas dans les mois qui viennent.

Il propose qu'en plus des postes de Président, Trésorier qui sont suffisamment lourds de créer 5 délégations :

un chargé des ressources Humaines et relation avec les sections et utilisateurs des locaux

un chargé du Patrimoine et des locaux (inventaire de ce que la Gourguillonaise possède)

un chargé de recherches de partenaires

un chargé des statuts et de l'évolution administrative de l'association

un chargé de structuration -renégociation (RH et Loyers)

Sont candidats pour être membre du nouveau bureau pour une durée d'un an :

- Thomas Dubreuil, Arts de Rue
- Jean-Paul Hostert, Informatique
- Jean-Michel Favre, Arts et déco
- Jacqueline Blondel, Photo
- Christian Jammes , Toutes Collection
- Cyril Colombon, Musique
- Lucien Seldran, Danse Moderne
- Bernard Prospéri. Théâtre

Le nouveau bureau prendra ses fonctions le 19 mars 2019.

Il est procédé aux votes pour chacun des candidats :

Thomas Dubreuil	Pour = 58	Contre = 0	Abstention = 0
Jean-Paul Hostet	Pour = 58	Contre = 0	Abstention = 0
Jean-Michel Favre	Pour = 58	Contre = 0	Abstention = 0
Jacqueline Blondel	Pour = 58	Contre = 0	Abstention = 0
Lucien Seldran	Pour = 58	Contre = 0	Abstention = 0
Bernard Prospéri	Pour = 58	Contre = 0	Abstention = 0
Cyril Colombon	Pour = 58	Contre = 0	Abstention = 0
Christian Jammes	Pour = 58	Contre = 0	Abstention = 0

VII - fixation du montant des cotisations

Il est proposé que le montant de la cotisation pour les adhérents reste à 23€ pour la saison 2019-2020 afin que ce montant reste raisonnable conformément aux statuts de la Loi de 1901 et ainsi garder son caractère « d'intérêt Général » et ainsi pouvoir prétendre à des subventions de fonctionnement . Cependant le président informe l'assemblée, que la

saison 19-20 ne débutera que pour les sections et activités équilibrées et bénéficiaires pour contribuer aux frais de fonctionnement du siège qui sont évalués à ce jour à 116,95€ par adhérents. Aucune section ne pourra débuter sa saison sans une présentation d'un budget équilibré présenté au bureau. Seule une décision du Bureau, où toutes les sections sont représentées, validera la reprise des activités.

Pour = 58 , Contre = 0 , Abstention = 0

La cotisation 2019-2020 est donc fixée à 23 €

le droit d'entrée pour les membres bienfaiteur à 50 €

Pour = 58 , Contre = 0 , Abstention = 0

le droit d'entrée des membres à vie à 500€

Pour = 58 , Contre = 0 , Abstention = 0

VII - intervention du Président sur la situation de la Gourguillonnaise :

Au cours de l'année 2018, nous avons été alertés sur le fait que les deux collectivités ne pouvaient plus maintenir le niveau de financement qui était attribué les années précédentes, notamment au regard du nombre réduit d'adhérents agents territoriaux.

Un courrier nous a été envoyé en ce sens le 5 juin 2018, nous demandant de communiquer notre plan d'actions suite à aux résultats de l'enquête menée par le Service Communication Interne de la Métropole auprès de ses agents. Ce qui a été réalisé.

Le 28 novembre 2018 a eu lieu une première rencontre au cours de laquelle nous avons pu présenter les différentes pistes de travail. Celles-ci n'étaient pas satisfaisantes sur le plan des perspectives d'économies et nous sommes tenus d'en présenter d'autres..

Nous avons à nouveau été reçu le 21 décembre 2018 pour l'exposé d'un nouveau projet : devenir le « pôle culturel » de la Métropole.

Ce projet a été examiné par les deux collectivités et les conclusions ont été annoncées lors de la réunion du 31 janvier 2019:

- Côté Métropole, la collectivité y est défavorable car il ne répond pas aux orientations de la politique culturelle métropolitaine. En outre, aucun service de la Métropole n'est en capacité d'être régisseur de locaux.
- Côté Ville de Lyon, la collectivité est déjà engagée financièrement dans d'autres projets culturels et ne souhaite pas en initier d'autres pour l'instant, eu égard à ses contraintes.

- Le 18 février 2019, un courrier pour obtenir une entrevue avec le Président de la Métropole a été rédigé et envoyé à son attention. Dans le même temps, tous les syndicats de la Métropole et de la Ville de Lyon ont reçu un dossier (la lettre à M Kimelfeld, une synthèse financière, les activités de la Gourguillonnaise sur 2018, les arguments pour le maintien de notre association, la délibération du 27/04/2018 et l'article du Progrès de décembre 2018) expliquant la situation de la Gourguillonnaise.

Dans le même temps, un courrier avait été envoyé, début janvier 2019, à M Gérard Collomb Maire de Lyon pour une audience sur l'avenir incertain de notre association. Le 4 février dans sa réponse, il charge M Loïc Graber adjoint au Maire délégué à la culture de nous rencontrer.

Une visite à la Gourguillonnaise est organisée le 26/02/19 C:\Users\Gourguillonnaise\Desktop\défense gourgui\visite Loïc Graber.doc. Accompagné de Mme Sophie Lacroix durant 2 heures, M Graber informe que sa délégation n'a pas compétence à soutenir directement les associations culturelles amateurs mais plutôt les grands événements culturels de la Ville de Lyon. Par contre, il se rapprochera de la délégation « vie associative » qui pourrait être plus à même d'être « intéressée » du fait qu'il y a des possibilités de développer l'activité associative en mutualisant les surfaces.

Il est rappelé à M Graber que cet axe de développement a été proposé à nos interlocuteurs précédents mais qu'il n'a pas été retenu. Dans le même temps, il est précisé que la délibération du 27/04/2018, nous laissait 3 ans pour redéfinir notre projet associatif afin de redynamiser l'offre et de la rendre plus attrayante pour les agents de la Métropole.

Cependant 9 mois après celle-ci, on nous retire non seulement les subventions de fonctionnement mais également les locaux et les agents mis à disposition.

Ainsi d'une subvention en 2016-2017 à 260 000€ , nous serions en 19-20 à 0 €. Nos deux interlocuteurs semblent surpris sur le fait que l'on passe sans étape à cette situation.

M Graber s'engage à se rapprocher de Mrs Grivel et Claisse pour connaître le pourquoi. Il demandera au Président de la Métropole et au Maire de Lyon que les termes de la délibération du 27/04/18 soient respectés.

Le 04/03/19, nous reçu un courrier de Mrs Grivel et Claisse confirmant les dires de la réunion du 31/01/19 et notamment les 4 points suivants : C:\Users\Gourguillonnaise\Desktop\défense gourgui\situation Gourgui.PDF :

1) La Gourguillonnaise peut poursuivre sereinement ses activités pendant toute la saison en cours, c'est-à-dire jusqu'au 30 juin 2019. C'est un point primordial pour lequel on peut compter sur leur soutien.

2) Avec le modèle économique actuel de notre association, il n'est pas envisageable pour la Métropole de remettre à notre disposition les locaux et le personnel pour la saison 2019-2020. Nous sommes invités à leur indiquer le temps nécessaire à l'organisation de la fin des mises à disposition de moyens, en sachant que les conventions actuelles se termineront au plus tard le 31 décembre 2019.

3) Néanmoins, ils sont prêts à étudier tout nouveau projet économiquement viable que nous voudrions bien leur proposer, et éventuellement à lui apporter un soutien transitoire sur deux exercices afin de nous accompagner vers l'autonomie financière. Les deux collectivités sont attentives à l'offre culturelle à disposition de leurs agents, et notamment aux possibilités qui permettraient au personnel de poursuivre leurs activités.

4) Concernant les agents mis à disposition de notre association, ils mettront tout en œuvre pour que, s'ils doivent réintégrer la collectivité, ils bénéficient d'un accompagnement fort et suffisamment anticipé, dans un dialogue constructif. Leur bien-être au travail est une priorité pour eux.

Jacqueline Blondel annonce qu'elle a pris contact avec tous les syndicats du personnel de la Ville de Lyon et de la Métropole. Ceux-ci sont tous prêts à nous soutenir et à nous aider dans nos actions (pétitions, tracts), ils attendent le compte-rendu de cette assemblée Générale et notre signal pour lancer les actions.

Bernard Prospéri ajoute que d'autres associations culturelles sont touchées par cette politique d'économie et propose que nous nous regroupions avec elles afin que le rapport de force auprès de nos interlocuteurs soit plus important.

Au vu de ces éléments, les membres du Bureau, vous proposent d'adopter la stratégie suivante :

- réponse à Mrs Grivel et Claisse pour qu'ils respectent les termes de la délibération du 27/04/2018 qui sont : « En 2018, l'association La Gourguillonnaise engage un travail de réflexion visant à définir son projet associatif sur 3 ans. L'objectif est de redynamiser l'offre et de la rendre plus attractive pour les agents de la Métropole.
- Réunion avec tous nos partenaires et associations qui pourraient être dans le même cas de figure suite à la nouvelle politique culturelle de la Métropole et de la Ville de Lyon.
- Demande de rendez-vous commune à Mrs Collomb et Kimelfeld.
- Action d'information auprès des syndicats afin qu'ils montent des actions de sensibilisation des agents des deux collectivités qui perdraient ces offres culturelles voire plus.
- Lettre ouverte auprès des différents journaux et médias sur la situation de la culture au sein du Grand Lyon pour atteindre les électeurs à un an des élections municipales et de la Métropole
- Pétitions auprès des adhérents, des agents, des associations utilisatrices des locaux, des spectateurs de nos événements et des citoyens (notamment 7^e arrondissement)
- Manifestations devant les parvis de l'hôtel de Ville du 7^e, Central, de la Métropole avant les conseils, lettre à tous les élus de ces instances pour qu'ils se déterminent sur notre utilité ou non.

VIII - Questions diverses

Mrs Seldran et Favre chargés de la gestion des locaux par délégation font un compte rendu de leur délégation :

15/09/2017	qualitconsult	diagnostic amiante (RAS) voir PV
20/09/2017	Sic étanchéité	étanchéité toiture chais 3 et 4
03/10/2017	Engie Home Service	mise en route chaudière chauffage
10/10/2017	IPS	visite annuelle système désenfumage
18/01/2018	électriciens CTM	réparation partielle lumière Théâtre
18/01/2018	Global services	installation lumière garage
05/02/2018	SA Folghera	réfection salle stockage Musique (assurances Grand Lyon) réfection sol et plafond salle stockage musique et
05/02/2018	rhonibat	partiellement plafond s studio danse (assurance Grand Lyon)
05/02/2018	Menuisiers dur	réfection Parquet autour studio danse (assurances Grand Lyon)

	Bois	
05/02/2018	Menuisiers Bois	duponçage et vitrification parquet studio dans (prise en charge Métropole)
12/02/2018	plombier CTM	remise radiateur+VMC et changement robinet évier toilette photo
05/03/2018	société Moretti	réfection plafond bureau danse (prise en charge Macif)
12/03/2018	CTM Electriciens	remise électricité deux locaux rénovés +détecteur issue de secours studio danse
03/04/2018	société Sic	début des travaux étanchéité toitures 3 et 4
16/04/2018	entreprise KOR	peinture couloir circulation Ayasse
19/04/2018	ctm serrurier	porte anti-panique du bar + porte armoire électrique
25/04/2018	ctm serrurier	serrure extérieur porte bar (fixation plaque métal pour éviter intrusion)
07/05/2018	Antartic	panne frigo (disjoncté +???)
15/05/2018	SIC	étanchéité toiture chais 3 et 4
15/05/2018	CTM électriciens	rdv pour voir travaux à effectuer sur studio Danse+prises+néons couloirs, photo
16/05/2018	CTM Plombiers	réparation fuite radiateur Paul Bert
18/05/2018	Finsécur	réparation trappes de désenfumage (sauf danse et couloirs)
25/05/2018	Antartic	panne frigo (disjoncté dans armoire bar)
18/06/2018	Antartic	réparation fuite = soudure + gaz remis
01/07/2018	Guillot JL	changement cartouche modèle CS 51 fontaine eau commandée à Marescol 04 78 79 54 30 ou g.phaeton@marescol.com
4-5-6/07/18	CTM électriciens	réfection électricité studio Danse
16/07/2018	macif	email car plafond bureau danse écroulé
16/07/2018	CTM électriciens	remplacement prises défectueuses suite à contrôle annuel IPS
16/07/2018	telem -Onet	réinitialisation système magnétique porte issue de secours "photo"
17/07/2018	DPMG (Demas)	prise de cotes pour agrandissement salle informatique
30/07/2018	SNEF	changement RIA N° 1 et 2
06/08/2018	Everest	nettoyage toitures
13/08/2018	Finsécur	réparation trappes de désenfumage sauf danse et couloirs
du 01 au 27/08/18	Rivier (agent métro)	réfection salle photo (lino, peinture dalles plafond)

Jacqueline Blondel dans le cadre de sa délégation à la gestion du personnel de la Métropole mis à la disposition de la Gourguillonnaise informe les membres de l'assemblée générale, qu'elle ne rencontre aucune difficulté.

Le remplacement de Michel Uberty a été réalisé dès septembre 2018.

Mohamed Ali-Mehidi dans le cadre du retour à l'emploi lui a succédé, il a rencontré quelques difficultés d'adaptation à ce nouveau poste mais dorénavant, il est bien intégré à l'équipe et exécute son travail.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h 30 .

Le président invite tous les présents au verre de l'amitié

Fait à Lyon, le 19 mars 2019

Le Secrétaire,

Bernard Propéri

Le Président,

Thomas Dubreuil